Government of Canada | Gouvernement du Canada

Canadian General Standards Board | Office des normes générales du Canada

Series 148

Série des 148

WITHDRAWAL

June 2016

Standards in series Geosynthetics

These National Standards of Canada are hereby withdrawn due to limited use and support for their revision. This withdrawal notice removes all remaining standards in the series.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use

RETRAIT

Juin 2016

Normes de la série Géosynthétiques

Ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis en raison de leur utilisation limitée et du manque de support pour leur révision. Cet avis de retrait supprime toutes les normes restantes de la présente série.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu d'en renouveler l'approbation, de les réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de

of such information.

Copies of withdrawn standards are available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-eng.html, by e-mail at ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

cette information.

Des copies des normes retirées peuvent être obtenues auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html, par courriel à ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-148.1

Methods of testing geosynthetics

No. 1-94/ISO 9862:1990

Geotextiles ─ Sampling and preparation of test specimens (ICS 59.080.70)

No. 2-M85

Mass per unit area (ICS 59.080.70)

No. 3-M85

Thickness of geotextiles (ICS 59.080.70)

No. 4-94

Geotextiles ─ Normal water permeability under no compressive load (ICS 59.080.70)

No. 6.1-93

Bursting strength of geotextiles under no compressive load (ICS 59.080.70)

No. 7.3-92

Grab tensile test for geotextiles (ICS 59.080.70)

No. 10-94

Geotextiles ─ Filtration opening size (ICS 59.080.70)

CAN/CGSB-148.1

Méthodes d'essai des géosynthétiques

Nº 1-94/ISO 9862 :1990

Géotextiles ─ Échantillonnage et préparation des spécimens d'essai (ICS 59.080.70)

Nº 2-M85

Masse surfacique (ICS 59.080.70)

Nº 3-M85

Épaisseur des géotextiles (ICS 59.080.70)

Nº 4-94

Géotextiles ─ Perméabilité à l'eau dans un sens normal sans charge de compression (ICS 59.080.70)

Nº 6.1-93

Résistance à l'éclatement des géotextiles non sollicités en compression (ICS 59.080.70)

Nº 7.3-92

Essai de résistance à la rupture des géotextiles ─ Essai d'arrachement (ICS 59.080.70)

Nº 10-94

Géotextiles ─ Détermination du diamètre d'ouverture de filtration (ICS 59.080.70)

No. 14-93

Stiffness of geotextiles (ICS 59.080.70)

No. 100-95

Conditioning geosynthetics for testing (ICS 59.080.70)

CAN/CGSB-148.2-M89

Geotextiles and geomembranes ─ Definitions (ICS 59.080.70)

Nº 14-93

Rigidité des géotextiles (ICS 59.080.70)

Nº 100-95

Conditionnement des géosynthétiques pour fins d'essais (ICS 59.080.70)

CAN/CGSB-148.2-M89

Géotextiles et géomembranes ─ Définitions (ICS 59.080.70)

ONGC
CGSB

Office
des normes
générales
du Canada

CAN/CGSB-148.1
Nº 10-94

Méthodes d'essai des géosynthétiques

Géotextiles — Détermination du diamètre d'ouverture de filtration

Withdrawn/Retirée



Norme nationale du Canada

La présente norme a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme fédéral relevant du ministère des Approvisionnements et Services. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les fabricants, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants. Le Conseil consultatif du Ministre pour l'ONGC passe en revue les décisions prises par consensus.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme rédacteur de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales établies par cet organisme sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques pour l'élaboration et la mise à jour des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC publié chaque année. Cette publication peut également être obtenue sur demande, sans frais.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

Plusieurs des tests requis aux termes des normes de l'ONGC sont dangereux. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

L'ONGC ne se prononce pas quant à la validité de la propriété industrielle de chaque article assujetti à la présente norme. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité de la propriété industrielle.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Gestionnaire
Services de vente et de marketing
Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada
K1A 1G6

Le CONSEIL CANADIEN DES NORMES est l'organisme de coordination du Système de normes nationales, une fédération d'organismes indépendants et autonomes qui travaillent au développement et à l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Les principaux buts du Conseil sont d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire comme moyen d'améliorer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce national et international et de favoriser la coopération internationale dans le domaine de la normalisation.

Une Norme nationale du Canada est une norme, approuvée par le Conseil canadien des normes, qui reflète une entente raisonnable parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, au degré le plus élevé possible, une représentation équilibrée des producteurs, utilisateurs, consommateurs et d'autres personnes intéressées, selon le domaine envisagé. Il s'agit généralement d'une norme qui peut apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt national.

L'approbation d'une norme en tant que Norme nationale du Canada indique qu'elle est conforme aux critères et méthodes établis par le Conseil canadien des normes. L'approbation ne porte pas sur l'aspect technique de la norme; cet aspect demeure la responsabilité de l'organisme rédacteur de normes accrédité.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin de normes de se servir des Normes nationales du Canada lorsque la chose est possible. Ces normes font l'objet d'examens périodiques; c'est pourquoi il est recommandé aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'organisme qui l'a préparée.

La responsabilité d'approuver les Normes nationales du Canada incombe au:

Conseil canadien des normes
45, rue O'Connor
Bureau 1200
Ottawa, Ontario
K1P 6N7

Comment commander des publications de l'ONGC:

par téléphone	— (613) 941-8703 *ou* — 1-800-665-CGSB *(Canada seulement)*
par télécopieur	— (613) 941-8705
par la poste	— Centre des ventes de l'ONGC Ottawa, Canada K1A 1G6
en personne	— Bureau 1402 222, rue Queen Ottawa, Ontario

Withdrawn/Retirée

NORME NATIONALE DU CANADA

CAN/CGSB-148.1
N° 10-94

MÉTHODES D'ESSAI DES GÉOSYNTHÉTIQUES

GÉOTEXTILES — DÉTERMINATION DU DIAMÈTRE D'OUVERTURE DE FILTRATION

Withdrawn/Retiree

Préparée par
l'Office des normes générales du Canada

Approuvée par le
Conseil canadien des normes

Publiée, septembre 1994, par
l'Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada K1A 1G6

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada — 1994

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

COMITÉ DES GÉOSYNTHÉTIQUES

(Composition à la date d'approbation)

Rollin, A.L.	*Président*	École Polytechnique de Montréal
Ballivy, G.		Le Groupe S.M. Inc.
Barrington, S.G.		Chem-Security (Alberta) Ltd.
Bathhurst, R.		Collège militaire royale du Canada
Bauerle, J.E.		ORTECH
Bernardi, M.B.		Jagger Hims Ltd.
Burwash, W.J.		Golder Associates
Cragg, C.B.H.		Hydro-Ontario
Duhamel, D.		Centre des technologies textiles
Fannin, R.J.		Université de la Columbie-Britannique
Gagnon, J.W.		JWG and Associates
Gagnon, P.		Canadian Textiles Institute
Hammanji, Y.		Hydro-Québec
Kerr, J.R.		The Tensar Corporation
King, M.W.		Université du Manitoba
Kittson, M.		Bay Mills Ltée
Lee, G.		Ministère des Transports, Nouvelle-Écosse
Lowry, D.		ARMTEC
Lussier, P.		Canadian General-Tower Ltd.
Martineau, B.		Ministère des Transports, Québec
Mirza, C.		Strata Engineering Corporation
Mitton, M.T.		Expert-conseil
Moore, D.		LEXCAN
Morin, J.M.		Texel Inc.
Ransom R.R.		Quality Monitoring Services Ltd.
Rodier, C.		Cerrilos Enterprises Ltd.
Rowe, R.K.		Université de Western Ontario
Scott, J.D.		Université de l'Alberta
Senior, S.		Ministère des Transports, Ontario
Smith, D.		Polymer International (N.S.) Ltd.
Smith, W.		Ministère de la Défense nationale
Vogan, R.W.		Ministère des Travaux publics
Wood, G.B.		Geogard Lining Systems Inc.
Worth, A.W.		Association des chemins de fer du Canada
Zinkewich, E.		Columbia Geosystems
Zukerman, S.		Matador Converters Ltd.
Gaucher, M.	*Secrétaire*	Office des normes générales du Canada

Withdrawn/Retirée

Nous remercions le Bureau de la traduction du Secrétariat d'État de la traduction de la présente Norme nationale du Canada.

Norme nationale du Canada

ONGC Ottawa Canada K1A 1G6	MÉTHODES D'ESSAI DES GÉOSYNTHÉTIQUES	CAN/CGSB-148.1
	Géotextiles — Détermination du diamètre d'ouverture de filtration	**N° 10-94**

1. OBJET

1.1 La présente méthode permet de déterminer le diamètre d'ouverture de filtration (DOF) des géotextiles tissés, tricotés et non tissés, mais elle est particulièrement recommandée pour les géotextiles non tissés.

1.2 La présente méthode peut être utilisée pour mesurer le DOF des géotextiles de tout type et de toute épaisseur dont la taille des pores se situe entre 40 et 800 µm.

1.3 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente méthode peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'usager de la méthode de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements en vigueur avant de l'utiliser.

2. PRINCIPE

2.1 Le diamètre d'ouverture de filtration (DOF) d'un géotextile est déterminé en fonction de la granulométrie des billes de verre ayant traversé le géotextile sous l'effet de l'écoulement d'eau résultant de l'immersion du géotextile dans un réservoir d'eau, suivie de son émersion. Le spécimen de géotextile est assujetti au fond d'un panier cylindrique. Des billes de verre d'essai sont mises sur la surface du géotextile et tout l'ensemble est immergé dans un réservoir d'eau, puis retiré du réservoir par un dispositif mécanique ou électrique. Le diamètre d'ouverture de filtration est le diamètre tel que 95% (en masse) des billes de verre qui ont traversé le géotextile sous l'effet hydrodynamique sont plus petites.

3. PUBLICATIONS APPLICABLES

3.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente méthode:

3.1.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)

CAN/CGSB-4.2 — Méthodes pour épreuves textiles:

N° 2 — Conditionnement des textiles pour fin d'essais

CAN/CGSB-148.1 — Méthodes d'essai des géosynthétiques:

N° 1/ISO 9862 — Géotextiles — Échantillonnage et préparation des spécimens

N° 2 — Géotextiles — Masse surfacique

N° 3 — Géotextiles — Épaisseur.

3.2 Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente méthode, les publications susmentionnées s'entendent de l'édition la plus récente. La source de diffusion est indiquée dans la section intitulée Remarques.

4. DÉFINITIONS

4.1 Aux fins de la présente méthode, les définitions suivantes s'appliquent:

4.1.1 ***Géotextile:*** Produit textile perméable qui, utilisé en contact avec un sol, remplit une fonction de séparation, de filtration, de renforcement ou de drainage.

Withdrawn/Retirée

4.1.2 ***Diamètre d'ouverture de filtration (DOF):*** Diamètre tel que 95% (en masse) des billes de verre d'essai ayant traversé le géotextile sous l'effet de l'eau suite à un tamisage en régime hydrodynamique sont plus petites.

4.1.3 ***Épaisseur nominale, t_o:*** Distance entre la surface supérieure et la surface inférieure d'un géotextile sous une pression de 2 kPa.

4.1.4 Définition de termes particuliers à la présente méthode:

4.1.4.1 d_{95}: Le diamètre de bille tel que 95% des billes sont plus petites selon la courbe granulométrique cumulée des billes.

4.1.4.2 *Coefficient d'uniformité, C_u:* Rapport d_{60}/d_{10}, où d_{60} et d_{10} correspondent aux diamètres tels que 60% et 10% respectivement des billes sont plus petites selon la courbe granulométrique cumulée des billes.

5. APPAREILLAGE

5.1 L'appareillage utilisé est illustré à la figure 1 et représenté schématiquement à la figure 2.

5.2 L'appareillage d'essai est composé de quatre cylindres (paniers) en plastique (1) à extrémités ouvertes ayant 300 mm de diamètre intérieur et 150 mm de hauteur fixés à la verticale sur un bâti (2). Ce bâti est relié à un appareil mécanique ou électrique (3) qui permet l'immersion et l'émersion des cylindres dans les réservoirs d'eau situés au-dessous de ces derniers.

5.3 Chaque spécimen de géotextile (4) est placé entre deux grillages (5) à mailles de 10 mm de côté qui s'opposent à la déformation des spécimens sous l'effet de l'immersion et de l'émersion.

5.4 Le spécimen de géotextile et ses grillages sont bloqués au fond de chaque cylindre par des brides (6) afin d'empêcher le passage de billes de verre entre le spécimen et la paroi du cylindre.

5.5 Le cylindre est immergé dans le réservoir d'eau (7) pendant le temps requis pour que l'eau s'infiltre jusqu'à une hauteur de 100 mm au-dessus du spécimen de géotextile.

5.6 La durée d'émersion doit être assez longue pour que le cylindre se vide, c'est-à-dire qu'il n'y ait plus d'eau au-dessus des spécimens.

5.7 L'appareil doit être conçu de façon que, pendant l'émersion des paniers, tout l'eau s'égouttant de tout panier tombe dans le réservoir correspondant afin d'éviter toute perte de billes.

5.8 Au moins 1000 cycles immersion-émersion doivent être effectués pour chaque essai.

6. SÉLECTION DES BILLES DE VERRE

6.1 Chacun des quatre paniers est partiellement empli d'un mélange de billes de verre bien calibrées dont le diamètre maximal est au moins deux fois supérieur au diamètre d'ouverture de filtration présumé du géotextile et dont le coefficient d'uniformité, C_u, est supérieur à 4.

6.2 Des billes de verre doivent être placées sur les spécimens à raison de 5.65 ± 0.05 kg par mètre carré de surface du spécimen.

6.3 Effectuer les opérations des par. 8.1 à 8.10, mais en ne mesurant que la masse des billes recueillies et asséchées. Si la masse des billes recueillies est inférieure à 50 g, un second lot de billes de plus petit calibre (plus petites) doit être choisi en fonction d'une nouvelle estimation du diamètre d'ouverture de filtration. La sélection devrait être faite conformément aux recommandations du par. 6.1. Répéter le mode opératoire jusqu'à ce qu'au moins 50 g de billes soient recueillies dans le réservoir d'eau.

7. SPÉCIMENS D'ESSAI

7.1 Les quatre spécimens doivent être prélevés conformément à CAN/CGSB-148.1 N° 1/ISO 9862.

7.2 Les spécimens peuvent être conditionnés conformément à CAN/CGSB-4.2 N° 2. Cette opération vise à permettre la relaxation des géotextiles, mais elle n'est pas obligatoire puisque les spécimens seront immergés dans l'eau pendant l'essai.

Withdrawn/Retirée

7.3 Le diamètre des spécimens circulaires devrait être égal ou légèrement inférieur au diamètre extérieur des brides installées au fond de chaque panier. De plus, de petits trous doivent être pratiqués près du bord des spécimens circulaires afin de permettre l'insertion des boulons destinés au serrage des deux brides. Ces trous doivent avoir un diamètre légèrement plus grand que celui des boulons fin d'empêcher que le spécimen de géotextile soit déformé pendant l'installation.

8. MODE OPÉRATOIRE

8.1 Déterminer l'épaisseur et la masse surfacique de chaque spécimen conformément à CAN/CGSB-148.1 N^{os} 2 et 3.

8.2 Installer les spécimens de géotextile (4) entre les deux grillages (5) à la base de chaque panier et serrer les deux brides (6) afin d'assurer l'étanchéité à l'eau. Il faut veiller à ce que la structure des spécimens ne soit pas modifiée lors de l'installation.

8.3 Peser la quantité de billes de verre séchées à l'air nécessaire pour chaque panier (5.65 kg/m^2) et placer les billes sur le spécimen de géotextile.

8.4 Placer le bâti (2) de l'appareillage à sa position élevée et y fixer les cylindres (1).

8.5 Remplir les réservoirs (7) avec de l'eau du robinet à 20°C jusqu'à la hauteur requise pour que l'eau puisse atteindre la hauteur désirée (100 mm) dans les cylindres (1).

8.6 Placer chaque réservoir (7) sous le cylindre (1) correspondant.

8.7 Régler le nombre total de cycles et les durées d'immersion et d'émersion sur la minuterie (8) et commencer l'essai en mettant l'appareil mécanique ou électrique (3) en marche.

8.8 Après deux cycles, vérifier les durées d'immersion et d'émersion. La période d'immersion devrait être assez longue pour que l'eau atteigne une hauteur de 100 mm dans le cylindre. La durée d'émersion devrait être suffisante pour qu'à la fin de chaque égouttement, il n'y ait plus d'eau au-dessus des spécimens de géotextile.

8.9 Répéter l'opération du par. 8.8 après 10 et 20 cycles et régler les durées au besoin.

8.10 Au terme de l'essai (par. 5.8), laisser les billes se déposer dans le réservoir (7). Recueillir et faire sécher séparément les billes ayant traversé chaque spécimen et effectuer des essais de calibrage pour déterminer la répartition des diamètres de billes pour chacun des spécimens.

9. CALCULS

9.1 Tracer la courbe de granulométrie complète obtenue pour la fraction des billes récupérées de chaque réservoir.

9.2 Déterminer graphiquement le d_{95}, exprimé en micromètres, de la courbe granulométrique comme illustré à la figure 3 (pour l'exemple, une courbe bien régulière).

9.3 Le diamètre d'ouverture de filtration (DOF) est le d_{95} tel que déterminé graphiquement au par. 9.2.

10. JUSTESSE ET PRÉCISION

10.1 La justesse du mode opératoire de la présente méthode peut varier entre 10 et 30% en raison des fluctuations des caractéristiques du géotextile d'un spécimen à un autre.

10.2 Des données recueillies lors d'un programme d'essais interlaboratoire indiquaient qu'on pouvait s'attendre à une variabilité inhérente de 70% entre les différents appareillages utilisés.

11. RAPPORT

11.1 Fournir sous forme de tableau les données suivantes pour chaque spécimen de géotextile mis à l'essai:

Désignation

Épaisseur nominale

Masse surfacique

Surface mise à l'essai.

Withdrawn/Retirée

11.2 Inclure au rapport la courbe de calibrage des billes de verre d'essai.

11.3 Consigner le nombre total de cycles et les durées d'immersion et d'émersion utilisés pour cet essai.

11.4 Indiquer pour chaque spécimen: la masse des billes d'essai placées sur le spécimen et la masse des billes ayant traversé le spécimen.

11.5 Indiquer et tracer pour chaque spécimen la courbe granulométrique obtenue et préciser graphiquement le d_{95} sur la figure.

11.6 Consigner le diamètre d'ouverture de filtration (DOF) en micromètres pour chaque spécimen mis à l'essai ainsi que le DOF moyen pour les quatre spécimens.

12. REMARQUES

12.1 Portée et utilisation

12.1.1 Le diamètre d'ouverture caractéristique des géotextiles non tissés doit être déterminé en utilisant une méthode indirecte comme celle décrite dans le présent document. Le DOF peut être relié aux critères de filtration.

12.1.2 L'utilité de cette méthode tient au fait qu'elle a été utilisée avec succès pour des matériaux dont les tailles de pores se situaient entre 40 et 800 µm.

12.2 **Source de diffusion des publications de référence** — Les publications mentionnées à l'al. 3.1.1 sont diffusées par l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Ottawa, Canada K1A 1G6. Téléphone (613) 941-8703 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement). Télécopieur (613) 941-8705.

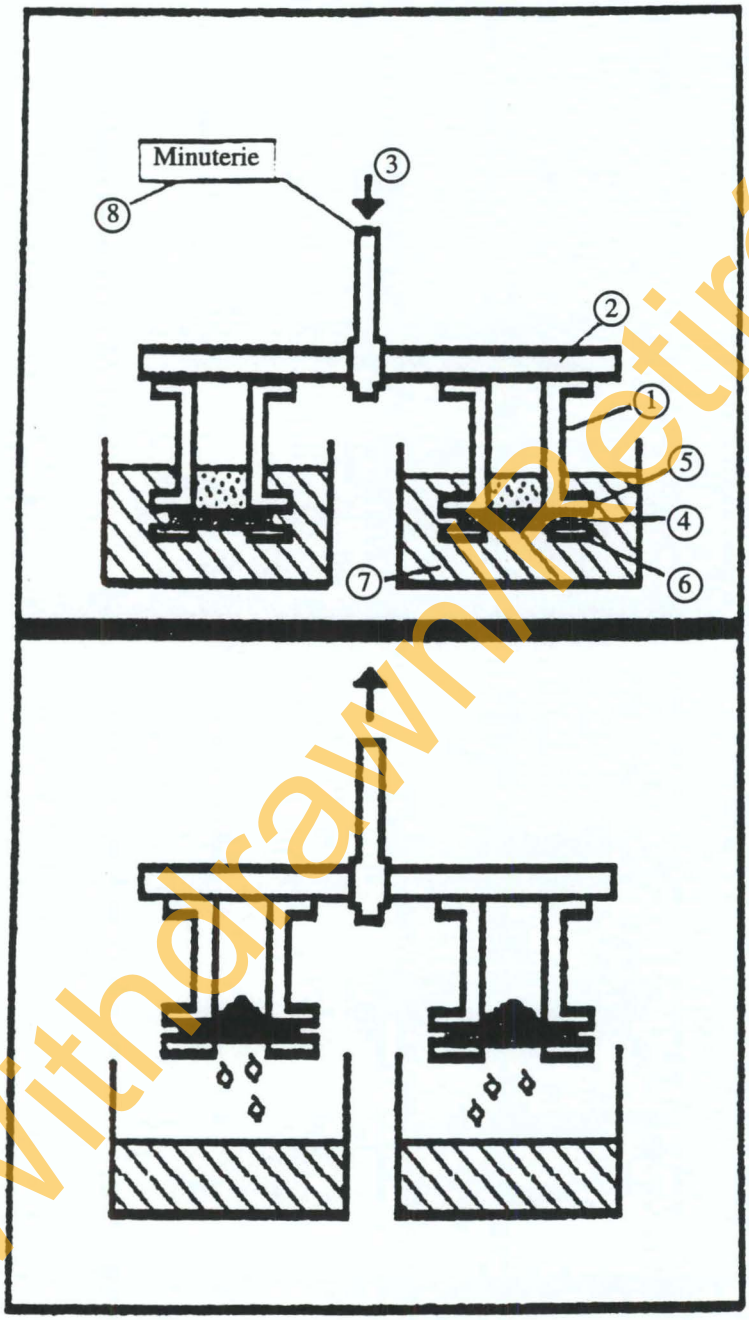
Withdrawn/Retirée



Withdrawn/Retirée

FIGURE 1

Photographie de l'appareillage de détermination du DOF



Withdrawn/Retirée

FIGURE 2

Schéma de l'appareillage de détermination du DOF

Withdrawn/Retirée

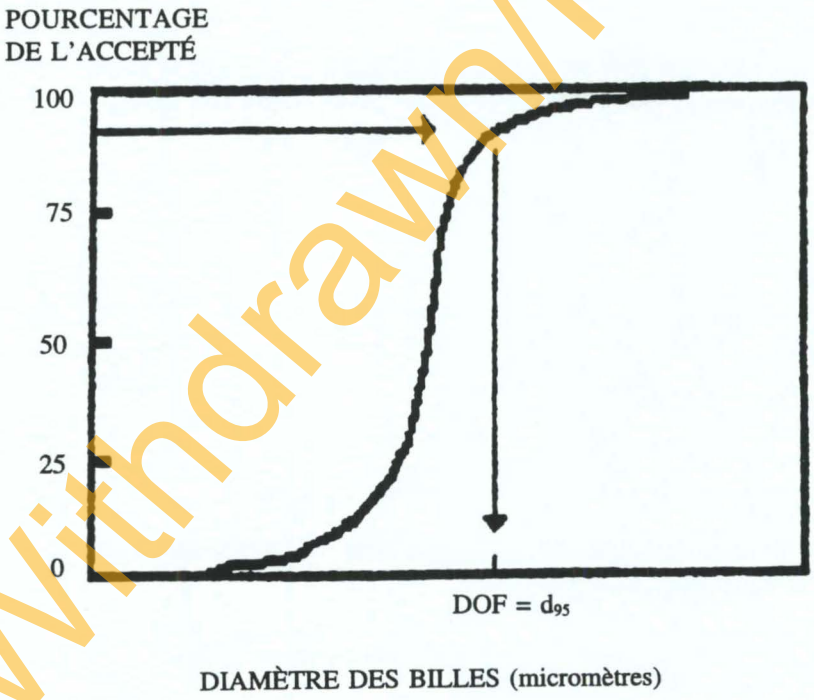


FIGURE 3

Détermination du DOF à partir de la courbe granulométrique des billes de verre récupérées

Withdrawn/Retirée